



Gouvernement du Québec

**Le ministre de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,
ministre responsable de la Stratégie maritime et ministre
responsable de la région de la Chaudière-Appalaches**

Québec, le 31 octobre 2025

**PR8.1.1 Lettre demandant au BAPE
d'annoncer le début de la PIP**

Monsieur Alain R. Roy
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est
6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

Je vous informe que l'étude d'impact concernant le projet de construction du parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île, dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine par Parc éolien de Grosse-Île S.E.C., a été jugée recevable conformément aux dispositions de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Conformément à l'article 10 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1), j'ai donc demandé à l'initiateur de projet d'entreprendre la période d'information publique prévue à la Loi du 19 novembre au 19 décembre 2025.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'annoncer le début de cette période.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BERNARD DRAINVILLE